



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h et vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr
Permanence du Maire :	Lundi soir de 19 h à 20 h
Réunion du Conseil Municipal :	1 ^{er} lundi du mois à 20 h
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 17 h à 18 h 30 et vendredi de 19 h à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchetterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	Lundi, mercredi, vendredi et samedi (sauf jours fériés) de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 03 88 08 28 46
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : prochaines collectes les jeudis 3 et 17 juin
Société Protectrice des Animaux à Lièpvre :	03 89 58 90 03



45^e ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE STOTZHEIM/ORTENBERG

Dimanche 27 juin 2010

Avis aux sportifs !

Le „Turnverein“ d'Ortenberg organise ce jour-là une **course relais à pied et à vélo d'Ortenberg à Stotzheim** (avec une voiture suiveuse).

Le départ est fixé à 6 h du matin à Ortenberg (au Dorfplatz) et l'arrivée est prévue à Stotzheim à midi. Le „Turnverein“ propose aux personnes de Stotzheim qui souhaiteraient participer à cette course relais, soit :

- de venir à Ortenberg pour le départ à 6 h le dimanche matin (possibilité également de venir déjà à Ortenberg le samedi soir avec hébergement possible sur place),
- de convenir d'un rendez-vous (au pont du Rhin par exemple) le dimanche matin afin de prendre la course en cours de route.

L'organisation est entièrement prise en charge par le Turnverein.

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez vous adresser soit directement à la mairie de Stotzheim pour connaître les modalités et vous inscrire, soit par e-mail : mairie.stotzheim@wanadoo.fr

Exposition photos

Dans le cadre de cette fête, nous souhaiterions exposer quelques **photos en souvenir de ces 45 années de jumelage**.

Si vous avez dans vos albums des photos en lien avec Ortenberg (rencontres diverses, écoles, familles, anniversaires, manifestations diverses...), vous pouvez contacter Michèle Fetzer (03 88 08 99 91) ou Didier Metz (03 88 08 91 66).

Bien évidemment, les photos seront numérisées et vous seront rendues sous quelques jours.

Nous vous remercions dès à présent de votre contribution et serions ravis de pouvoir exposer et partager ces souvenirs le jour de la manifestation.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mai 2010

N° 1

PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORÊT

- Vu le programme estimatif de travaux forestiers pour l'année 2010 présenté par l'ONF,
- Vu la délibération du 11 janvier 2010 par laquelle le Conseil Municipal approuve le programme des travaux patrimoniaux et d'exploitation pour l'exercice 2010 présenté par l'ONF,
- Vu le contrat-entreprise pour les travaux en forêt d'un montant de 5 295 € HT présenté par l'entreprise BURRUS,
- Entendu les explications de M. le Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- DÉCIDE de faire effectuer les travaux prévus d'entretien et ouverture de cloisonnement sur 7,40 ha dans les parcelles 7*b et 25, ainsi que les travaux de nettoyage, dépressage, désignation d'arbres objectifs, détournement, taille de formation, élagage sur 3,25 ha dans les parcelles 7*b, par l'Entreprise BURRUS pour un montant de 5 295,00 € HT,
- RAPPELLE que les travaux de maintenance (périmètre et parcellaire) des parcelles 1b, 31a, 31b, 32, 4, 20, 11, 33 et les travaux de nettoyage, dépressage et cloisonnement de la parcelle 8 du programme des travaux patrimoniaux 2010 seront effectués en régie communale,
- AUTORISE le Maire à signer les conventions et les devis établis dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 2

ACCEPTATION DU REMBOURSEMENT DE SINISTRE

- Vu le constat établi avec Mme Aline GAUER, domiciliée 18 Haut-Village à STOTZHEIM, suite au choc de son véhicule contre le petit muret longeant la rivière,
- Vu la déclaration de sinistre n° 2010/912004/251001 du 12 mars 2010 concernant ce choc de véhicule,
- Vu le procès-verbal de constatation relatif aux causes et circonstances et à l'évaluation des dommages par l'expert en date du 15 avril 2010,
- Vu le devis établi par l'entreprise MASTRONARDI d'un montant de 753,00 € TTC,
- Vu la proposition de dédommagement d'un montant de 753,00 € TTC, par Groupama Assurances,
- Considérant que ni les dépenses ni les recettes induites par cet accident n'ont été prévues au budget primitif 2010,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE pour solde de tout compte la somme de 753,00 € TTC versée par Groupama Assurances pour le choc de véhicule.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE RÉPARATION DU PRÉJUDICE SUBI PAR LA COMMUNE ENVERS UNE PERSONNE MINEURE

- Vu la délibération du 14 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal décide d'engager la procédure en réparation du préjudice subi par la Commune (tags sur les bâtiments communaux) et désigne Maître HUNZINGER, avocat à COLMAR, pour représenter la Commune afin d'obtenir les dommages et intérêts prévus,
- Vu les poursuites engagées contre le mineur et ses parents civilement responsables devant le Tribunal pour Enfants de COLMAR (procédure Parquet N°J09/7022),

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à ester en Justice auprès du Tribunal pour Enfants,
- DÉSIGNE la SCP Christian HUNZINGER – Biasantonio CALVANO pour défendre les intérêts de la Commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉLIBÉRATIONS EST AFFICHÉ À LA MAIRIE

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

JUIN

03/06/2010	Fête Dieu à Ortenberg	Église d'Ortenberg	Paroisse	9 h 00
06/06/2010	Fête Dieu à Stotzheim	Église de Stotzheim	Paroisse	10 h 00
13/06/2010	Marché aux puces	Quart. Central et Bas-Village	Étoile Sportive	6 h 00
27/06/2010	45 ^e anniversaire Jumelage	Église et salles des fêtes	Commune et paroisse	9 h 30

Le calendrier des manifestations du Pays de Barr et du Bernstein est à la disposition du public à la Mairie.

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS :



M. André Joseph KOCH, demeurant 15 rue des Mimosas à STOTZHEIM, est décédé le 14 février 2010 à STOTZHEIM, à l'âge de 58 ans.

M. Jean Joseph STUMPF, demeurant 20 Quartier Central à STOTZHEIM, est décédé le 21 février 2010 à STOTZHEIM, à l'âge de 80 ans.



Mme Lucienne Marie Germaine SCHOOR née ACHTENBERG, demeurant 38 Haut-Village à STOTZHEIM, est décédée le 2 avril 2010 à STRASBOURG, à l'âge de 61 ans.

Mme Suzanne KRETZ née OFFERLÉ, demeurant 14 rue de Benfeld à STOTZHEIM, est décédée le 28 avril 2010 à COLMAR, à l'âge de 85 ans.

AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



Déclaration préalable :

- Fabienne DELAFORGE : réfection toiture, 1 rue des Lilas
- Patrick SCHULTZ : installation panneaux solaires, 1 route Romaine
- Exploitation agricole Pascale ANDRES : installation clôture, chemin Rahnweg
- Jean-Marie KAEMMERLE : modification clôture, 2 rue d'Ortenberg

Permis de construire :

- Éric et Pascale ANDRES : construction hangar agricole, chemin Rahnweg

Permis de démolir :

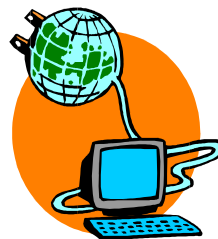
- Gérard SCHMITT : démolition partielle d'une grange, 26 Quartier Central

DES NOUVELLES DU SITE INTERNET DE STOTZHEIM

Nous sommes en train de travailler sur la mise à jour du site Internet de Stotzheim. La structure de ce site a été créée par la communauté des communes. Toutefois, il reste à la charge de chaque commune de renseigner les pages et de le développer selon ses envies.

Nous avons d'ores et déjà mis à jour les rubriques :

- Vie associative/**Annuaire des associations**
et
- Économie-Emploi/**Annuaire des entreprises.**



Si vous souhaitez ajouter des informations ou si vous constatez des erreurs sur ces deux pages, nous vous proposons de nous contacter aux coordonnées mentionnées ci-dessous et nous procéderons aux rectifications.

Vous pouvez consulter le site Internet de Stotzheim en utilisant l'adresse suivante : www.stotzheim.fr

Nous vous remercions de votre contribution.

Michèle Fetzer (michele.fetzer@gmail.com)
Didier Metz (metz.didier@wanadoo.fr)

PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITÉ

Délais :

Actuellement, et dans tout le département, les délais sont passés à **6 semaines**, qu'il s'agisse d'une carte d'identité ou d'un passeport.

Ancienne carte :

Lors d'une demande de renouvellement de carte d'identité, l'ancienne carte est laissée au demandeur jusqu'à réception de la nouvelle carte.

Cependant, **l'ancienne carte doit être obligatoirement rendue en mairie dès réception de la nouvelle et, dans ce cas, la nouvelle carte est gratuite.** Si l'ancienne carte n'est pas rendue, c'est l'article 1628 bis du Code général des impôts qui s'applique et le renouvellement est soumis à un droit de timbre de **25 euros**.

Un courrier en recommandé sera transmis à toute personne n'ayant pas remis son ancienne carte en mairie. Un contrôle est actuellement en cours. Nous vous conseillons de vérifier que vous avez bien rendu votre ancienne carte afin de ne pas payer les 25 euros obligatoires.

CONCOURS « INNOVEZ EN ALSACE CENTRALE »

Vous voulez créer ou développer une activité innovante ? Cultivons ensemble votre idée !

Le concours Alsace Innovation est organisé et financé par le CEEI Alsace, l'État, le Conseil Régional d'Alsace, le Conseil Général du Haut-Rhin, les CCI d'Alsace et de l'Union Européenne (FEDER) et piloté en partenariat avec l'Agence Régionale de l'Innovation, Oséo, l'incubateur SEMIA et la DRRT.

Que vous soyez une entreprise ou un particulier, vous pouvez participer au concours et devenir le prochain lauréat. Il suffit de remplir un dossier d'inscription sur le site Internet www.concours-alsaceinnovation.com ou le demander par téléphone au 03 89 36 72 45.



Des dépliants sont mis à disposition du public en mairie.

LES CONSCRITS DE STOTZHEIM ET ZELLWILLER

Après de nombreuses années d'absence, les conscrits sont de retour ! Les Stotzhemer et les Zellwillemer de la classe 92 se sont regroupés pour faire revivre cette tradition, ce qui rappelle sans doute quelques souvenirs à bon nombre d'entre vous !

Nous tenons particulièrement à vous remercier de votre accueil chaleureux, de vos encouragements et de votre générosité, notamment lors de la vente de notre tombola. Nous avons le plaisir de vous informer du nom des gagnants qui se verront remettre deux bouteilles de crémant :

Laurent Cromer
Marcel Leibel
Nathalie Neveu

Lisa Frey
Caroline Leibel
Antoinette Schneeberger

Alexandre Gilg
J. Leriche

Gérard Jolly
Elisabeth Meyer

À bientôt, lors de nos prochaines manifestations !

Les Conscrits de Stotzheim et Zellwiller.

Jetzt geht's los !

CAP « PETITE ENFANCE »

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2009, le CFA de Sélestat a obtenu l'autorisation d'ouverture d'une section de CAP « Petite Enfance » par voie de l'apprentissage, avec pour aire de recrutement le bassin de l'Alsace Centrale.

La formation dure 2 ans (840 heures de formation au CFA), en alternance : 1 jour en CFA les semaines impaires et 2 jours en CFA les semaines paires.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site <http://www.apprentissage-region-alsace.org> ou contacter le CFA au 03 88 58 07 80 ou par e-mail : cfa.selestat@ac-strasbourg.fr

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'OPTIQUE

L'Optique est un secteur qui recrute encore !

Devenez opticien en 2 ans : avec un bac scientifique, accédez directement au BTS Opticien lunetier.

Devenez opticien en 3 ans : avec un bac non scientifique, grâce à la classe PREPA (1 an) vous pouvez intégrer la classe de BTS Opticien lunetier (2 ans).

Des portes ouvertes sont organisées les **mercredis 30 juin et 7 juillet 2010** à 10 h 00 à l'école supérieure d'optique à STRASBOURG.



GARE AUX TIQUES

La MSA, en partenariat avec l'ONF, a élaboré une action de sensibilisation « tout public » sur les risques liés aux piqûres de tiques, notre région étant tout particulièrement touchée par ce problème de santé publique.

La tique est une menace à ne pas prendre à la légère. La piqûre de la tique est indolore, aucun produit répulsif contre les tiques n'est efficace à 100 %, les vêtements n'empêchent pas la tique de se faufiler jusqu'à la peau !

Randonneurs, promeneurs, cyclistes, nous sommes de plus en plus nombreux dans les forêts. L'objectif de cette action est d'alerter le public sur les dangers des piqûres de tiques, d'informer précisément sur ce phénomène en mettant fin à une série d'idées fausses sur le sujet, de donner des moyens simples pour se protéger et pour réagir efficacement en cas de piqûre.

Vous trouverez toutes les informations sur le site www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr



Des tracts sont également disponibles en mairie.

SUDOKU

						1		6
		9						4
6	1		8				2	3
5	7			6				
							8	
3	8					6	4	
	6	3		2	1	7	9	
		1	3					
9					7	5		

FÊTE DES MÈRES : COLORIE LES FLEURS

